

**Arrêté du 16 mai 2011  
portant nomination d'un chef d'unité au Laboratoire de Sophia-Antipolis**

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail,

Vu le code de la santé publique, et notamment son article R. 1313-18 ;

Vu la décision du 1<sup>er</sup> octobre 2010 portant organisation de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

A compter du 1<sup>er</sup> mai 2011, Madame CHABERT Magali est nommée chef d'unité « Abeilles » au Laboratoire de Sophia-Antipolis.

Article 2

Le directeur des ressources humaines est responsable de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Fait à Maisons-Alfort, le 16 mai 2011

**Marc MORTUREUX**